

Saint Martin L'Ars
le 12 janvier 2019

Voeux du Maire

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Municipal et moi-même sommes heureux de vous recevoir pour la traditionnelle cérémonie des voeux. Je vais donc, avec le plus grand plaisir, respecter l'usage et vous souhaiter paix, santé, bonheur partagé et vous adresser mes voeux de succès les plus sincères et les plus chaleureux. Je les adresse plus particulièrement à tous les bénévoles impliqués dans le tissu associatif, ils sont des partenaires précieux de la municipalité. Je les adresse également aux chefs d'entreprise: artisans, commerçants et agriculteurs.

Je tiens à remercier mes adjoints et mes conseillers municipaux pour leur implication importante à votre service. Présents dans la gestion du Conseil Municipal, ils sont aussi actifs lors des fêtes organisés par la commune : fête du village, vide grenier et commémorations. Je remercie également les agents municipaux qui sont le premier relais de l'action municipale auprès de la population.

Nous sommes tous des éléments importants dans la construction du puzzle de notre commune. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui ont rejoint notre commune.

L'année 2018 s'est, hélas, déroulée aussi vite que les années précédentes mais elle a tout de même comportée douze mois – c'est plutôt rassurant! Douze mois pendant lesquels nous avons poursuivi notre travail d'élus avec conviction pour le bien-être et le bien-vivre de nos concitoyens.

L'action municipale est un chemin passionnant mais souvent chaotique car vous le savez nous évoluons dans un contexte où la raréfaction des aides publiques est contraignante. Ce qui constituait il n'y a encore pas si longtemps le socle de la

fonction municipale n'est plus seulement entre nos mains : l'urbanisme, la voirie, le tourisme, le développement économique, sont désormais à l'appréciation des 72 délégués de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).

Alors que nous avons plus que jamais besoin de proximité notre autonomie s'évanouit. Cependant, pour mieux canaliser notre énergie, nous préférons regarder le verre à moitié plein et non à moitié vide. Nous devons nous adapter à toutes les règles que l'on nous impose et oeuvrer dans l'intérêt général.

Avant de poursuivre notre route, jetons un coup d'oeil dans le rétroviseur. Faisons le bilan de l'année 2018. Le chantier le plus important réalisé a été la restructuration d'une partie des réseaux d'assainissement du bourg : Rue des Epis, Rue des Maladries, Rue de la Croix ; pour un montant de 174000 euros TTC. Nous percevons 60% de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et 10% du Conseil Départemental. Pour le financer nous avons contracté un prêt relais de 10000€ dans l'attente du versement intégral de ces subventions ainsi que la récupération du montant de TVA.

En matière de voirie, je vous rappelle qu'il y a désormais sur notre territoire communal des voies gérées par la commune et des voies d'intérêt communautaire. Ces dernières, d'une longueur de 25,741km, sont celles qui conduisent aux hameaux de 3 foyers au moins ou qui relient des voies départementales. Concernant les voies encore gérées par la commune, des travaux ont été effectués au Peu et à Fontaine, pour un montant de 16000€ et la commune s'est acquittée de 29000€ au bénéfice de la CCVG. Dans ce cadre, des travaux ont été effectués à la Frincardière et Route de Bars.

Des travaux d'élagage et de fauchage ont été réalisés sur les voies communautaires par notre agent technique. La CCVG, selon un barème établi, nous en remboursera le coût, à savoir 7700€.

Personnel technique – Les contrats aidés ont été supprimés. Tous les postes d'agent communal sont désormais financés à 100% par la commune. La nouvelle organisation se compose d'un agent technique à plein temps (Olivier Buissonneaud) et de Philippe Bernardin, qui assure ce nouveau poste depuis juillet 2018, à raison

de 20 heures par semaine. Madame Lydia Rinsant, quant à elle, est toujours employée 10 heures par semaine pour l'entretien des bâtiments communaux.

Travaux de Bâtiments

Des travaux ont été effectués à l'atelier municipal pour le sécuriser, au Paradis pour la sécurité des visiteurs, à la mairie concernant la plomberie et l'électricité. Des travaux ont été aussi effectués dans le logement attenant à la mairie et au bâtiment situé au 1 et 3 Rue du Lavoir (l'épicerie).

Les travaux au « Pèse-Lettres » (micro bibliothèque, boîte à livres) qui est situé à l'emplacement de l'ancienne bascule ont commencé et seront achevés au printemps. Les travaux de rénovation de l'église prévus en 2018 seront réalisés en 2019, l'entreprise étant par ailleurs très sollicitée. Il a néanmoins été installé un éclairage central à la demande du Comité Paroissial.

Dans le cadre de la rénovation de la façade de la mairie (partie basse), nous avons finalement obtenu la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) : cette subvention est de 30%. Elle s'ajoute à celle du Département et de la CCVG. Cela correspond à un total de 65% du montant HT, qui s'élève à 12500€.

Plan d'Eau

La baignade sous surveillance a pu être pratiquée pendant les deux mois d'été. Les cyanobactéries, notre ennemi numéro 1, n'ont pas été assez nombreuses pour l'interdire. Bien sûr vous aurez constaté que pendant cette période estivale le niveau du plan d'eau a très sérieusement baissé. Contrairement aux années passées, et compte tenu du faible niveau d'eau dans le Clain, nous n'avons pas pratiqué le pompage. C'est une première explication. A cela s'ajoute deux phénomènes qui y ont contribué. L'évaporation qui peut causer la baisse du niveau d'eau d'un centimètre par jour. Le second est la percolation, c'est à dire, la perte par le fond. Il a été détecté par un sourcier une fuite d'eau au niveau du saule pleureur. Une tranchée a été creusée pour le constater et aussitôt combler et compacter. Nous espérons que cette opération sera efficace. Prochainement nous procéderons au pompage. Il est prévu de réempoissonner avec gardons et black bass.

Concernant les aménagements, des nouvelles poubelles ont été installées. Peut-être seront-elles épargnées par des actes de vandalisme hélas trop fréquents sur le plan d'eau.

J'en profite, puisque nous parlons de l'eau, de vous informer que les agents techniques ont construit une nouvelle passerelle sur le Clain à l'Abbaye de la Réau.

Finances

Pour la treizième année consécutive, le taux des taxes locales au niveau communal reste inchangé.

La charge de l'emprunt était en 2018 de l'ordre de 10000€.

Le produit de la taxe d'habitation s'élève à près de 45000€ et n'a finalement subi qu'une très légère baisse de l'ordre de 1200€.

Le produit des 3 taxes locales perçues par la commune en 2018 est d'un montant de 130264€.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, la perte réelle depuis 2015 est de 24000€.

Eolien

La mise en route du parc éolien des Courtibeaux a eu lieu avant l'été, l'opérateur WKN a vendu le parc dès son activation à la société John Laing, qui pour sa part l'a confié en sous-traitance à la société de gestion Greensolver. Ce parc a provoqué chez certains administrés des perturbations hertziennes. Des dossiers ont été traités mais on ne peut pas dire, malgré les relances, que l'entreprise soit très réactive. Les services de la mairie restent attentifs à la progression des dossiers. Suite à une réclamation par un administré, la société Greensolver envoie un antenniste qui vérifie que les perturbations sont réellement dues au fonctionnement des éoliennes. Il faut préciser que dans le cas contraire, c'est le particulier qui est redevable des frais de l'intervention.

J'aimerais apporter une précision au sujet de l'offre de concours d'un montant de 100 000€ qui a été allouée à la commune par l'opérateur WKN. Ce fonds de concours est destiné, exclusivement, aux dépenses liées aux travaux de voirie et de rénovation des bâtiments.

Pour cela il convient de faire un bref historique. Entendons-nous bien ce n'est pas WKN qui nous a proposé cette offre de concours, c'est le maire, lors du mandat précédent, sous l'impulsion du Conseil Municipal, qui a sollicité une aide financière à l'opérateur.

Actuellement nous percevons un loyer annuel de 1500€ pour le poste de livraison qui est installé sur un ancien chemin rural désaffecté appartenant à la commune. Nous verrons tout à l'heure quelles seront les recettes attendues en 2019 concernant ce parc.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre, les membres du Conseil ont émis un avis défavorable au projet situé au nord de Saint Martin par l'opérateur Volkswind. Ils se sont également prononcés contre tout nouveau parc éolien sur notre commune.

Environnement

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la loi Labbé est entrée en vigueur interdisant les produits phytosanitaires dans les espaces publics. Le travail des agents communaux doit être adapté à des techniques plus douces. Il nous faut donc sensibiliser et inciter au changement des mentalités. Nous sommes toujours en recherche du matériel idéal pour une meilleure efficacité.

Fleurissement

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à Mme Annick Biguet, ainsi qu'à Mme Armelle Hatry-Chatelain, conseillères municipales, pour leur enthousiasme à fleurir notre bourg. Il serait bien que leurs efforts dans ce domaine fassent école. Cette charge étant si lourde, un inconnu a voulu les soulager en volant des bacs de fleurs d'hiver installés sur les rambades du pont creusé. Nous ne lui disons pas merci. En revanche, je remercie les dames arroseuses du weekend !

Puisque nous allons procéder tout à l'heure à la remise des prix pour le concours des Maisons Fleuries, je voudrais également remercier le jury, composé de Mesdames Annik Daniels, Martine Duquesnel et Liliane Pierre, pour leur travail et leur disponibilité. Merci, mesdames.

Commémoration de la Guerre 1914-1918

Depuis 2014, nous honorons les soldats Saint Martinois dont les noms figurent sur notre monument. Nous avons ponctué cette recherche en 2018 lors du centenaire de l'Armistice. Je tiens à remercier ma première adjointe Alison McDonagh et mon frère Michel pour leur travail précieux au cours de ces cinq années.

Y a-t-il des questions sur les points que je viens d'exposer ?

Maintenant, je vais aborder notre nouvelle année.

En 2019, nous aurons, bien évidemment, les mêmes préoccupations qu'en 2018.

Concernant le personnel, l'organisation reste la même.

En ce qui concerne l'urbanisme, j'aimerais vous faire part des nouvelles règles qui seront mises en place à partir du 1 janvier 2020.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'étude. Au niveau de notre commune, nous avons travaillé à la mise en place du nouveau règlement. Je vous rappelle les règles de base de son application. La première règle est qu'il ne faut plus consommer d'espace agricole. En conséquence, toute demande de construction dans un hameau de notre commune sera refusée, sauf pour le hameau de Viviers. Les constructions devront se faire en zone urbanisable – c'est à dire principalement dans le bourg mais aussi dans le hameau de Viviers car il bénéficie d'un réseau d'assainissement collectif. L'agrandissement d'une maison existante dans un autre hameau sera possible en fonction de sa surface initiale. Par ailleurs, certains bâtiments agricoles, à savoir les granges, que la commission PLUI a répertoriées, pourront changer d'affectation et devenir habitables.

Dans le cadre de ce PLUI, nous avons procédé à l'identification et la protection de notre « petit patrimoine rural » : fontaines, puits, ponts, croix, fours à pain. Dans le domaine environnemental, certaines haies ont été identifiées et sont désormais protégées.

Des questions à ce sujet ?

Madame Renée Vivion fait remarquer que l'implantation des éoliennes est facteur de consommation de l'espace agricole. Je lui réponds que ce problème ne m'a pas échappé et que je suis intervenu à ce sujet en Conseil Communautaire. Je rappelle que la surface allouée à la commune dans le cadre du PLUI est sensiblement le même que celle occupée par les 5 éoliennes déjà en place.

Logements communaux et salles communales

Tous les logements privés et les espaces commerciaux appartenant à la commune sont loués à ce jour. Ceci représente une recette annuelle de plus de 30 000€. De ce montant il convient de déduire l'emprunt pour la cure de 9000€.

Le nombre de locations pour les salles communales reste appréciable avec 13 locations payantes déjà assurées pour 2019. Il y avait 20 en 2018 et 14 en 2017.

En matière de voirie, la commission se réunira prochainement pour déterminer quels seront les travaux à entreprendre. Concernant les voies communautaires, l'élagage et le fauchage seront réalisés par l'entreprise Vauzelle pour le compte de la CCVG.

Travaux de bâtiments

Les travaux prévus en 2018 dont on vient de parler seront réalisés en 2019 : à savoir les travaux liés à l'église, à la mairie, et au Pèse-Lettres. Le Conseil Municipal avisera très prochainement des autres travaux à réaliser et notamment ceux pouvant bénéficier de subvention.

Finances

Quelles sont les variations budgétaires attendues en 2019 ?

Les recettes liées à l'éolien en matière de foncier bâti devraient être, sous réserve, de l'ordre de 9 000€.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) d'un montant de 7 417€ est perçue exclusivement par la CCVG.

La CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises de Saint Martin L'Ars est perçue par la CCVG 2414€, par le Département 4141€ et par la région 4555€.

L'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : en ce qui nous concerne, ce sont les recettes liées à l'éolien, que nous devrions percevoir pour l'exploitation du parc éolien des Courtibeaux (WKN). Elle sera perçue annuellement par la commune à partir de 2020 (montant TRES approximatif 10000€).

Je tiens à rappeler que la commune ne percevra que 15% de cette IFER, la CCVG en percevra 55% et le Département 30%.

Défense Incendie

Une convention a été signée avec Eaux de Vienne, qui assure désormais l'entretien et le contrôle des poteaux incendie ainsi que des citernes souples. A ce sujet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a estimé quels devraient être les moyens complémentaires à mettre en place, selon ses dires, il faudrait installer pas moins de 17 citernes souples supplémentaires de 60M2. Ceci représente un travail à longue haleine pour la commune.

En matière d'environnement j'aimerais vous apporter des informations sur la collecte des déchets ménagers, gérée par le SIMER. Voici quelques chiffres clés. Le centre de tri de Sillars gère 5000 tonnes de déchets par an actuellement. Afin de le pérenniser, il faudrait 15000 tonnes, trois fois plus.

En 2025 il faudra que ce tonnage d'ordures ménagères enfouies soit divisé par deux. En 2019 la redevance d'ordures ménagères subira une hausse de 2,8%, soit environ 5€ par foyer.

La taxe générale des activités polluantes est actuellement de 16€ HT par tonne enfouie ; la prévision pour 2025 est de 65€ HT par tonne enfouie.

Pour maîtriser les coûts, le SIMER a pour objectif, entre autres, de pratiquer une collecte tous les 15 jours et de valoriser les bio déchets.

En matière de communication, est-il besoin de rappeler que les informations communales, comptes-rendu des conseils municipaux ou autres, sont affichées en mairie, dans les hameaux, dans le lotissement (où il y a visiblement un micro climat !) et sur le site web de la commune www.saint-martin-lars.fr

En matière d'information, dans le cadre du débat national qui commence le 15 janvier, je vous informe qu'un cahier de doléances sera à votre disposition à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Dans le but d'une meilleure information toujours, j'ai l'intention en 2019 de créer une nouvelle rubrique qui pourrait s'appeler « maire info » ou peut-être « l'effet maire », puisque de toute façon je ne suis que de passage. Concernant 2018, j'aurais pu y relier certains propos qui circulent dans la commune. Vous avez certainement entendu parler du terme « fake news » - très utilisé en ce moment aux Etats Unis. Cela signifie fausses nouvelles.

Exemple : le jour du Vide Grenier, un administré affirme que le maire et les adjoints ont augmenté leurs indemnités.

FAUX !

Non seulement les indemnités du maire et des adjoints n'ont pas augmentés, l'état, estimant que nous n'en faisons pas assez, nous les a réduites. En ce qui concerne les indemnités du maire, elles étaient de 581€ en début du mandat, elles étaient en décembre 2018 de 570€ par mois. En ce qui concerne les indemnités d'adjoint, elles étaient de 224€ en début du mandat, elles étaient en décembre 2018 de 221€ par mois.

Autre exemple : un administré laisse entendre que le maire a refusé à la coiffeuse ambulante de News Coiffure son stationnement sur la Place du 1^{er} juin.

FAUX !

Je n'ai jamais eu le moindre contact avec cette personne. Elle s'est tout simplement installée à l'emplacement de son choix.

Chers administrés, restons prudents. Il faut toujours aller vérifier à la source les informations.

Tenez, par exemple, si on vous propose de signer une pétition, assurez-vous que le motif est fondé, en écoutant toutes les personnes impliquées. Sinon, cela pourrait avoir des conséquences regrettables sur le bien vivre ensemble.

Je pense à ces mots de Simone Veil : *“aussi longtemps que l'on s'entend, que l'on partage, on vit ensemble”*. S'entendre, s'écouter : c'est une bonne base de travail pour 2019, qu'en pensez-vous ?

Dans un instant la chorale de Saint Martin L'Ars vous interprètera quelques chansons de son cru. Ensuite, nous honorerons les jardinières et jardiniers de Saint Martin. Et bien sûr, pour clore cette cérémonie, nous nous retrouverons au vin d'honneur.

J'aimerais vous citer ces mots que la Marquise de Sévigné avait coutume de dire pour les vœux :

« Que cette année vous soit heureuse, que la paix, la santé, le repos vous tienne lieu de fortune ».

Je vous remercie pour votre attention.

A l'issue de ce discours, des administrés ont pris la parole. En voici le résumé.

Le premier fut Monsieur Noël Vivion, Conseiller Municipal, qui donne lecture d'un mail de Monsieur Texier, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Montmorillon. Monsieur Vivion l'avait interrogé au sujet de l'affaire Joseph Gwozdz (voir rubrique « Actualités » sur ce site), car il met en cause la gestion de cette affaire par le maire. Lecture faite, j'informe l'assistance que j'ai répondu à Monsieur Texier sur chaque point évoqué dans ce mail. Cette réponse, ainsi que le mail de Monsieur Texier, est publiée dans la rubrique « Actualités » sur ce site et le sera en mairie.

La deuxième intervention fut celle de Monsieur Gwozdz qui prend la parole pour protester de la façon dont il est traité par la commune, estimant qu'on ne lui fait pas confiance et que c'est probablement parce que lui et sa famille sont Polonais (Monsieur et Madame Gwozdz ont aussi la nationalité française). Je lui réponds simplement qu'il doit se mettre en conformité avec la législation.

Enfin, une administrée du bourg se plaint d'une mauvaise connexion à l'internet. Je lui réponds que la commune de Saint Martin L'Ars était retenue en 2018 par le Conseil Départemental pour améliorer le réseau par la pose d'un émetteur. Je m'engage à me rapprocher du responsable au Département pour faire le point.

Ce discours des vœux du maire ainsi que les interventions des administrés et les réponses apportées, compte tenu du nombre de pages, ne sera affiché qu'en façade de la mairie et sera aussi disponible sur demande au secrétariat.

Xavier Diot